

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 761 Convention de Partenariat entre les Conservatoires des 6e, 13e et 19e arrondissements de la Ville de Paris et l'Orchestre de Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative au partenariat avec l'Orchestre de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Considérant que ce partenariat s'inscrit dans leurs missions pédagogiques, la VILLE DE PARIS et l'ORCHESTRE ont décidé de s'associer dès 2014 pour créer le Chœur d'enfants et le Chœur de jeunes de l'Orchestre de Paris.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Orchestre de Paris, domicilié 252, rue du Faubourg St. Honoré (8e), la convention relative à la reconduction de ce partenariat pédagogique entre les deux entités sur la base du texte joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO